

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JUILLET 2020

**Présents :** MM. Viviane BOURGOIN-ZORZOLI, Ophélie RIVIÈRE, David RABARDY, Carole CASTAGNET, Mikaël SCHITTLY, Émilie VIEILLETOILE, Christine BEAUGEY, Philippe CHÂTEAU, Frédéric DAURIAT, Bernard DOUCET, Trinidad LAIR, Sylviane LAMOUREUX, Stéphane RHOUY (arrivé avant le vote sur le règlement intérieur), Ludovic ROGER, Mylène TALLET, Geneviève TEXIER,

**Excusés :** Alain BOYALS, Aurélien DEBOUCHAUD, Nathalie PRIORET,

**Secrétaire de séance :** Mylène TALLET

Les comptes-rendus des deux séances précédentes sont validés.

### **Décision modificative n°1 – Budget annexe assainissement**

La décision modificative ci-dessous est adoptée :

	INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes
Chapitre 10 : Dotations, fonds divers et réserves		- 2 908,24 €
R 1068 : Autres réserves		- 2 908,24 €
Chapitre 23 : Immobilisations en cours	- 2 908,24 €	
D 2315 : Installations, matériel et outillage techniques	- 2 908,24 €	
TOTAL	- 2 908,24 €	- 2 908,24 €

### **Décision modificative n°1 – Budget annexe régie de transport**

La décision modificative ci-dessous est adoptée :

	FONCTIONNEMENT	
	Dépenses	Recettes
Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante	+ 10,00 €	
D 658 : Charges diverses de gestion courante	+ 10,00 €	
Chapitre 012 : Charges de personnel	- 10,00 €	
D 6453 : Cotisations aux caisses de retraite	- 10,00 €	
TOTAL	0,00 €	0,00 €

### **Prêt de matériel divers**

Les élus adoptent un système de caution pour les différents matériels qui sont prêtés soit aux particuliers riviérois, soit aux associations communales ou extracommunales. Donc, ce qui existait déjà pour les tables et les bancs sera étendu pour les autres prêts.

### **Fonctionnement du service de transport scolaire**

Dorénavant, les familles des usagers du service de transport scolaire (enfants demeurant à Rivières et allant à l'école de Rivières) seront désormais facturées du mois de septembre à juin (5 € par mois quel que soit le nombre de trajets) en deux fois au vu des inscriptions au service.

### **Droit de place**

Suite à une demande de « food-truck », le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, institue un tarif variant en fonction de la longueur de l'étalage des commerçants réguliers comme suit : de 0 à 4 mètres linéaires, 0,75 € par passage, de 4 à 7 mètres linéaires, 1,00 € par passage, de 7 à 10 mètres linéaires, 1,50 € par passage, plus de 10 mètres linéaires, 2,00 € par passage et fixe un tarif pour les commerces occasionnels et les différentes animations à 35 € par passage. Un supplément de 2 € par passage s'il y a branchement électrique sur les prises communales monophasées, 5 € en cas de branchement sur les prises triphasées sera réclamé.

### **Règlement intérieur du Conseil municipal**

Le seuil ayant été passé à 1 000 habitants au lieu de 3 500 précédemment, le conseil municipal a adopté un règlement intérieur. Il prévoit différentes dispositions permettant le bon fonctionnement du conseil, notamment lors des séances. Parmi les autres dispositions, il y a la possibilité d'organiser des comités consultatifs et des conseils de quartiers. Plusieurs élus se sont dits favorables à ce type de participation citoyenne.

### **Droit de rétrocession**

L'État propose à la commune l'acquisition de la parcelle D 561 au lieu-dit Pelle-Buze pour la somme de 18 € plus les frais de publicité par droit de rétrocession. Cette parcelle avait été acquise par l'État au moment de la création de la déviation. Les élus approuvent.

De la même manière, le maire informe que par droit de priorité, l'État propose la parcelle E 1568 Chez La Serre pour 8 € plus les frais de publicité. Au vu de la décision précédente, par délégation du Conseil municipal, Madame le maire va également entériner cette acquisition.

### **Demande de financement – Programme ENIR**

L'Éducation nationale finance à hauteur de 50 % du HT plus la TVA un certain nombre d'équipements numériques dans la limite de 14 000 € HT investi par la commune dans le cadre du programme Écoles numériques innovantes et ruralité.

Les élus décident de participer à ce programme pour équiper les 5 classes de primaire.

### **Création de deux postes contractuels**

Le retour d'un agent en temps partiel thérapeutique en restauration scolaire et la modification des pratiques suite à la crise sanitaire génèrent un besoin accru en agents, notamment aux temps correspondants aux services périscolaires (accueil et départ des enfants, garderie du matin et du soir et pause méridienne) ainsi qu'en besoin de temps consacré au ménage.

La loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale prévoit dans son article 3 au 1°) que les collectivités peuvent recruter temporairement des agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, pour une durée maximale de douze mois, compte tenu le cas échéant, du renouvellement du contrat, pendant une même période de dix-huit mois consécutifs.

Le Conseil Municipal, crée donc deux postes temporaires d'adjoint technique à temps non complet pour 20,76/35<sup>ème</sup> pour les services périscolaires sur la base du 1<sup>er</sup> échelon de l'échelle C1, à compter du 24/08/2020 jusqu'au 11/07/2021. Les heures complémentaires et supplémentaires sont autorisées si les besoins du service le nécessitent.

Une question est posée quant aux modalités des services périscolaires à la rentrée de septembre. Madame le maire précise qu'elle souhaite que la reprise se fasse de la façon la plus habituelle possible mais que cela dépendra aussi du contexte sanitaire et des normes que l'Éducation nationale impose à la mairie, notamment en terme de ménage et de modalités d'accueil.

### **Contrats aidés – Autorisation de recrutement**

Madame le maire est autorisée à demander la prolongation des deux contrats aidés actuellement en poste sur la commune (école et services techniques).

### **Questions diverses**

#### **Point des commissions**

Ophélie RIVIÈRE fait un point sur les dossiers d'urbanisme reçus récemment.

Carole CASTAGNET rappelle le choix de la commission action sociale de mettre à jour la liste des personnes vulnérables dans le cadre des plans canicule et grand froid. Plusieurs personnes se sont fait connaître.

Elle évoque également le RGPD (règlement général de protection des données) avec un audit réalisé récemment par l'ATD16. Une mise au point des procédures internes va suivre pour mieux sécuriser les données personnelles auxquelles la mairie peut avoir accès.

David RABARDY évoque un rendez-vous avec M. LOLMÈDE qui a présenté l'organisme Charente Eaux. Le cas de la station d'épuration a été discuté. M. Lolmède a été très rassurant. Par ailleurs, le contrat de délégation à la SAUR qui doit normalement prendre fin au 31/12 sera prolongé d'un an par avenant. Les modalités restent à préciser. Le conseil sera alors consulté.

Une réunion a eu lieu avec la communauté de communes et le cabinet Impactee17 qui gèrent le renouvellement du zonage d'assainissement. Plusieurs zones (Chez Pichou, zone 1AU rue du Gros Roc, la Villandière, Monthéard) ont été envisagées par la commune pour être étudiées sur la faisabilité et l'intérêt économique (rapport entre le coût de réalisation d'un assainissement collectif et celui en cas de maintien en non collectif au regard du nombre d'assainissements obsolètes, soit la dépense collective face à la somme des dépenses individuelles). Une étude a été fournie toutefois, elle était non satisfaisante car elle s'appuyait sur des états d'assainissement non collectif datant de 2009. La commune est donc en attente d'un document mis à jour afin de pouvoir délibérer.

Un rendez-vous est prévu le 29 juillet avec la communauté de communes et l'entreprise WKN pour évoquer son projet et le zonage du plan local d'urbanisme intercommunal arrêté.

### Tournage

Madame le maire informe qu'un tournage d'une fiction de France 2 aura lieu le 12 août au cimetière et au monument aux morts.

### Commission de contrôle

Elle demande des volontaires pour participer à la commission de contrôle des listes électorales. Christine BEAUGEY se propose comme titulaire et Sylviane LAMOUREUX comme suppléante.

### Composition du Centre communal d'Action Sociale

Elle précise la composition du CCAS : elle en est la présidente de droit, les membres élus du conseil municipal sont Mme Carole CASTAGNET, Mme Trinidad LAIR, M. Aurélien DEBOUCHAUD, M. Ludovic ROGER, les membres nommés, en nombre égal, sont Mme Marie-Hélène ROBLIN, représentant les associations de personnes handicapées, Mme Josiane BELAIR, représentant les associations de personnes âgées et de retraite, M. Hervé BARRAUD, représentant les associations de lutte contre l'exclusion et pour l'insertion, M. Frédéric JEAN-FRANÇOIS, représentant les associations familiales.

### Mobilier scolaire

Les enseignants ont demandé le renouvellement de mobilier. Au cas où ce changement serait acté, il est envisagé de remplacer des tables doubles par des tables simples pour faciliter l'organisation en cas de nouvelle crise sanitaire.

Le tarif unitaire s'élève à 65 € HT pour une table simple et 15 € pour son casier, 59 € pour la chaise. Si on comptabilise l'ensemble des tables doubles, il y aurait 80 places à modifier.